Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 novembre 2026 à 19 h

Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public

La séance du conseil d'arrondissement d'Outremont du mardi 3 novembre 2026 à 19 h se tiendra en présentiel à la salle du conseil et sera accessible par webdiffusion en direct et en différé par la suite sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

La période de questions et commentaires des citoyens sera tenue comme suit :

- Pour s'inscrire, vous devez transmettre vos questions avant 13 h le mardi, 3 novembre 2026 en cliquant sur lien suivant Événements à venir, choisir la date de la séance, cliquer sur le lien du formulaire et le compléter lorsqu'il est disponible en ligne;
- Pour s'inscrire il faut aller sur le site montreal.ca/outremont, se rendre à la section en bas de la page « Mairie d'arrondissement | Toutes les séances », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne;
- Toute question reçue avant 13 h le mardi, 3 novembre 2026, sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement.

Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Vous pouvez également vous inscrire sur place à partir de 18 h 30 pour poser votre question.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance

10.02 Mots de la mairesse et des élues

10.03 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 3 novembre 2026, à 19 h, tel que proposé

10.04 Période de questions du public

10.05 Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenues les 6 octobre 2026 (ordinaire) à 19 h et 14 octobre 2026 (extraordinaire) à 18 h

20 – Affaires contractuelles

20.01 Octroyer un contrat d'un montant de 229 518,84 $, taxes incluses, à la firme d'architecture Beaupré Michaud et Associés, Architectes s.e.n.c.r.l., pour des services professionnels en architecture et en ingénierie visant la conception des plans et devis pour la restauration et la mise aux normes de la Maison Holmes-McFarlane, à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-SP02 (9 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 367 230,15 $, taxes incluses, comprenant le contrat de 229 518,84 $, des contingences (20%) de 45 903,77 $, des incidences (20%) de 45 903,77 $ et une provision pour variation des quantités (20%) de 45 903,77 $ - Dépense financée à même le Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont

20.02 Accorder une contribution financière de 2 300 $, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de leur projet de couches lavables et produits d'hygiène durables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027 - Dépense financée à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement

30 – Administration et finances

30.01 Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension visant la prise en charge de l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée au soutien des arrondissements relativement aux enjeux liés à l'itinérance (Brigade sociale), pour l'arrondissement d'Outremont, pour la période du 3 novembre 2026 au 31 décembre 2028

30.02 Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réaménagement et sécurisation de l'avenue de Vimy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Peronne, située sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans le cadre des actions du plan de mobilité durable (PMD) de l'arrondissement d'Outremont

30.03 Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2026

30.04 Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2026

30.05 Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2026

30.06 Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2026

40 – Réglementation

40.01 Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à réviser le dossier décisionnel 1265069023 afin de maintenir le stationnement sur le côté ouest de l'avenue Bloomfield uniquement entre les avenues Laurier et Fairmount

40.02 Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes sur le côté ouest de l'avenue Querbes entre les avenues Bernard et Saint-Viateur

40.03 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes sur le côté est de l'avenue Outremont au sud de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux

40.04 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise établir les dates de fermeture du boulevard Dollard entre les avenues Lajoie et Van Horne et de l'avenue de l'Épée entre les avenues Fairmount et Elmwood

40.05 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, et imposant une cotisation à ses membres

40.06 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0469 $ par 100 $ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble

40.07 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2027) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2027

40.08 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer le Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036

40.09 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement - Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036

40.10 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 444 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain - Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036

40.11 Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de novembre 2026 et mars 2027

47 – Urbanisme

47.01 Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 258, avenue Willowdale

47.02 Rendre une décision par résolution pour l'immeuble situé au 945, 947, 949 et 949A, avenue Davaar relativement à une demande d'occupation permanente du domaine public, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)

61 – Dépôt

61.01 Dépôt du procès-verbal de correction modifiant la résolution CA26 160223 en remplaçant la date de la séance ordinaire du mois de septembre 2027 par le mercredi 1er septembre 2027

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1260351002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 229 518,84 $, taxes incluses, à la firme d'architecture Beaupré Michaud et Associés, Architectes s.e.n.c.r.l., pour des services professionnels en architecture et en ingénierie visant la conception des plans et devis pour la restauration et la mise aux normes de la Maison Holmes-McFarlane, à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-SP02 (9 soumissionnaires) – Autoriser une dépense totale de 367 230,15 $, taxes incluses, comprenant le contrat de 229 518,84 $, des contingences (20%) de 45 903,77 $, des incidences (20%) de 45 903,77 $ et une provision pour variation des quantités (20%) de 45 903,77 $ – Dépense financée à même le Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE la Maison Holmes-McFarlane constitue l'un des immeubles patrimoniaux les plus significatifs de l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU QUE le bâtiment présente aujourd'hui un état de détérioration préoccupant qui soulève d'importants enjeux de conservation et nécessite des interventions immédiates afin d'assurer sa sauvegarde, sa stabilisation et sa pérennité;

ATTENDU QUE le présent dossier décisionnel vise exclusivement la première phase du projet, laquelle consiste en la restauration, la conservation et la mise aux normes du bâtiment de base (*base building*).

ATTENDU QUE cette étape est essentielle pour assurer la sauvegarde, la stabilisation et la pérennité de l'immeuble, préserver ses valeurs historiques, architecturales et patrimoniales, et créer les conditions nécessaires à sa réoccupation et à sa mise en valeur futures;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'OCTROYER un contrat à la firme d'architecture Beaupré Michaud et Associés, Architectes s.e.n.c.r.l. pour des services professionnels en architecture et en ingénierie visant la conception des plans et devis pour la restauration et la mise aux normes de la Maison Holmes-McFarlane, à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-SP02 (9

soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense au montant de 229 518,84 $, pour le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie visant la conception des plans et devis pour la restauration et de mise aux normes de la Maison Holmes-McFarlane;

D'AUTORISER une dépense au montant de 45 903,77 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense au montant de 45 903,77 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

D'AUTORISER une dépense au montant de 45 903,77 $, taxes incluses, à titre de provision pour variation des quantités;

D'AUTORISER une dépense totale de 367 230,15 $, incluant les budget des contingences, le budget des incidences, la provision pour variation des quantités et les taxes dans le cadre de ce contrat;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement financée par l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 11:54

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260351002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 229 518,84 $, taxes incluses, à la firme d'architecture Beaupré Michaud et Associés, Architectes s.e.n.c.r.l., pour des services professionnels en architecture et en ingénierie visant la conception des plans et devis pour la restauration et la mise aux normes de la Maison Holmes-McFarlane, à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-SP02 (9 soumissionnaires) – Autoriser une dépense totale de 367 230,15 $, taxes incluses, comprenant le contrat de 229 518,84 $, des contingences (20%) de 45 903,77 $, des incidences (20%) de 45 903,77 $ et une provision pour variation des quantités (20%) de 45 903,77 $ – Dépense financée à même le Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

La Maison Holmes-McFarlane constitue l'un des immeubles patrimoniaux les plus significatifs de l'arrondissement d'Outremont. Inoccupé depuis plus de vingt ans, le bâtiment présente aujourd'hui un état de détérioration préoccupant qui soulève d'importants enjeux de conservation et nécessite des interventions immédiates afin d'assurer sa sauvegarde, sa stabilisation et sa pérennité.

Le projet de requalification de la Maison Holmes-McFarlane est structuré en deux phases complémentaires. Le présent mandat vise exclusivement la première phase du projet, laquelle consiste en la restauration, la conservation et la mise aux normes du bâtiment de base (*base building*). Cette étape est essentielle pour assurer la sauvegarde, la stabilisation et la pérennité de l'immeuble, préserver ses valeurs historiques, architecturales et patrimoniales, et créer les conditions nécessaires à sa réoccupation et à sa mise en valeur futures.

En 2025, l'arrondissement d'Outremont a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier un partenaire pour le développement et l'exploitation du site. La seconde phase du projet correspond à la mise en œuvre de l'entente de partenariat issue de cette démarche.

La réalisation de ce mandat constitue une étape déterminante pour freiner la dégradation progressive de ce bâtiment emblématique de l'arrondissement. Les analyses, études et documents techniques qui en découleront permettront d'établir un cadre d'intervention clair, de définir les travaux prioritaires et les investissements requis, ainsi que de soutenir les prochaines étapes de requalification et de mise en valeur de l'immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le contrat vise l'octroi de services professionnels multidisciplinaires nécessaires à la réalisation des travaux de restauration, de conservation, et de mise aux normes de la Maison Holmes-McFarlane, dans le cadre de la première phase de sa requalification.

Le mandat vise à documenter l'état du bâtiment, à définir les interventions requises et à préparer l'ensemble des études, plans, devis, estimations et documents nécessaires à la réalisation des travaux. Il comprend également les services professionnels requis durant l'appel d'offres et l'exécution des travaux.

Les services professionnels requis incluent notamment :

- les services d'architecture spécialisés en conservation du patrimoine;
- les services d'ingénierie en structure afin d'évaluer la stabilité du bâtiment et de concevoir les interventions correctives requises;
- les services d'ingénierie en mécanique du bâtiment et en électricité pour l'évaluation des systèmes existants et la conception des travaux de mise aux normes;
- les services d'ingénierie civile requis pour l'analyse des infrastructures extérieures et des conditions du site;
- Les services d'experts-conseils et de professionnels spécialisés nécessaires à la caractérisation et à la gestion des matières dangereuses, à la définition des mesures de décontamination requises ainsi qu'à l'analyse de tout élément présentant des enjeux particuliers de conservation.

JUSTIFICATION

Appel d'offre

L'appel d'offre public no° 2675-AOP-SG02, a été lancé le mercredi 26 août 2026, les documents étaient disponibles sur le SEAO.

Un délai de trente-cinq (35) jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission.

Quatre (4) addendas ont été émis :

- Addenda N°1 - 1er septembre 2026
- Addenda N°2 - 15 septembre 2026
- Addenda N°3 - 21 septembre 2026
- Addenda N°4 - 22 septembre 2026

L'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 29 septembre à 14h02, à la salle du conseil de l'arrondissement d'Outremont.

Vingt-trois (23) fournisseurs ont pris possession des documents d'appel d'offres. Neuf (9)

soumissions ont été reçues.

Évaluation et sélection

Les soumissions ont été évaluées selon un système de pondération et d'évaluation à deux enveloppes (qualité et prix) avec connaissance différée du prix. L'évaluation qualitative a d'abord été réalisée par un comité de sélection en fonction des critères prévus aux documents d'appel d'offres. Cette évaluation accordait une importance particulière à l'expérience pertinente de la firme, à l'expertise de l'équipe de projet et à l'expérience du chargé de projet, qui représentaient ensemble 70 % de la pondération totale.

Seules les huit (8) firmes ayant obtenu une note minimale de 70 % ont vu leur offre financière analysée. Selon le mode d'évaluation applicable à cet appel d'offres, le pointage final résulte de la pondération de la qualité et du prix, et le contrat peut être attribué au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé.

Le comité de sélection, formé de trois (3) membres, a eu lieu le mercredi 7 octobre.

Résultats - Enveloppe qualitative (N°1)		
1	Studio Affleck de la Riva inc.	91,0%
2	Lemay Michaud architecture design inc.	89,7 %
3	Beaupré Michaud et Associés, Architectes S.E.N.C.R.L.	89,3 %

Parmis les huit (8) offres financières analysées, une (1) comportait un bordereau incomplet.

Résultats - Enveloppe prix (N°2)		
1	Beaupré Michaud et Associés, Architectes S.E.N.C.R.L.	229 518,84 $
2	Atelier urban face inc.	362 277,03 $
3	Lemay Michaud architecture design inc.	401 032,80 $

Les soumissionnaires ayant obtenus les meilleurs pointages finaux, selon les calculs prévus, sont :

Résultats - Pointage final		
1	Beaupré Michaud et Associés, Architectes S.E.N.C.R.L.	4,98
2	Atelier urban face inc.	2,99
3	Lemay Michaud architecture design inc.	2,86
4	Studio Affleck de la Riva inc.	2,84

Soumissionnaire recommandé

Le comité de sélection recommande l'octroi du contrat à la firme **Beaupré Michaud et Associés, Architectes S.E.N.C.R.L**., laquelle a obtenu le pointage final le plus élevé à la suite de l'application du système de pondération et d'évaluation prévu aux documents d'appel d'offres.

Cette proposition repose sur une équipe multidisciplinaire regroupant la firme NCK responsable des volets structure et génie civil, la firme MRA, responsable des volets mécanique, électrique et énergétique, ainsi qu'à la firme Benjel, responsable des services liés à la caractérisation des matières dangereuses et à la décontamination.

Comparaison

L'estimation préparée pour ce mandat s'élevait à 500 141,25 $, taxes incluses. L'offre retenue est de 229 518,84 $, taxes incluses, soit un montant inférieur de 270 622,41 $ à l'estimation, ce qui représente un écart de 54,11 %.

Parmi les huit (8) soumissions jugées conformes et admissibles à l'étape d'évaluation financière, la plus élevée s'établissait à 457 387,00 $, taxes incluses, ce qui représente un écart de 99,28 % avec l'offre conforme la plus basse.

L'écart observé entre les soumissions s'explique notamment par le niveau de connaissance variable du bâtiment d'un soumissionnaire à l'autre. À cet égard, la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes S.E.N.C.R.L. a réalisé en 2024, le mandat de sécurisation de la Maison Holmes-McFarlane, incluant la préparation des plans et devis. Cette expérience lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie du bâtiment, de son état, à l'époque, et des principales interventions requises, réduisant ainsi le niveau d'incertitude associé au mandat.

À l'inverse, l'estimation de référence a été établie en considérant un niveau d'incertitude plus élevé quant à l'état réel de certaines composantes du bâtiment et à l'ampleur des expertises pouvant être requises, ce qui a conduit à l'intégration d'une provision de risque plus importante.

L'analyse de la ventilation des honoraires de la soumission démontre que la répartition des coûts par discipline est globalement similaire à celle de l'estimation.

	Estimation		**Soumission**	
Discipline	**Montant**	**Répartition (%)**	**Montant**	**Répartition (%)**
Matières dangereuses et contaminants	40 000,00 $	9%	12 625,00 $	6%
Architecture	218 000,00 $	50%	111 000,00 $	56%
Structure	78 000,00 $	18%	26 950,00 $	14%
Mécanique/Électrique	43 000,00 $	10%	37 250,00 $	19%
Civil	56 000,00 $	13%	11 800,00 $	6%
Total (avant taxtes)	**435 000,00$**	**100%**	**199 625,00 $**	**100%**

L'analyse de la ventilation de honoraires de la soumission démontre également que la répartition des coûts par phase est globalement similaire à celle de l'estimation.

	Estimation		**Soumission**	
Phase	**Montant**	**Répartition (%)**	**Montant**	**Répartition (%)**
Planification	45 000,00 $	10%	25 500,00 $	13%
Conception	50 000,00 $	11%	27 450,00 $	14%
Préliminaire	69 000,00 $	16%	27 700,00 $	14%
Définitive 50%	53 000,00 $	12%	26 475,00 $	13%
Définitive 90% et 100%	80 000,00 $	18%	20 000,00 $	10%
Appel offre	20 000,00$	5%	5 950,00 $	3%
Surveillance des travaux	102 000,00 $	23%	58 400,00 $	29%
Mise en service	16 000,00 $	4%	8 150,00 $	4%
Total (avant taxtes)	**435 000,00$**	**100%**	**199 625,00 $**	**100%**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat total avec taxes est de **229 518,84$**

Des montants additionnels sont prévus afin de tenir compte des risques et des incertitudes associés à ce mandat :

- Contingences (20%) - 45 903,77 $
  Pour couvrir les imprévus qui ne peuvent être entièrement déterminées avant la réalisation des études et investigations détaillées.
- Incidences (20 %) - 45 903,77 $
  Pour couvrir des besoins ponctuels en services spécialisés pouvant s'avérer nécessaires en cours de mandat, notamment en arpentage-géométrie ou en caractérisation des sols.
- Variation des quantités (20 %) - 45 903,77 $
  Pour tenir compte d'une ampleur de travaux ou d'expertises plus importante que prévue, notamment advenant la découverte de contaminants, de matières dangereuses ou d'un niveau de détérioration supérieur aux hypothèses initiales.

Considérant que la soumission retenue est significativement inférieure à l'estimation de référence, ces provisions permettent d'assurer une marge de manœuvre adéquate pour la gestion des risques inhérents à un bâtiment patrimonial existant dont l'état réel demeure partiellement inconnu.

Montant total (avant taxes)	**TPS (5 %)**	**TVQ (9,975 %)**	**Montant total (Taxes incluses)**
199 625,00 $	*9 981,25 $*	*19 912,59 $*	*229 518,84 $*
		Contingences (20%)	*45 903,77 $*
		Incidences (20%)	*45 903,77 $*
		Variation des quantités (20%)	*45 903,77 $*
		Total	**367 230,15 $**

Cette dépense provient du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

La restauration et la mise aux normes de la Maison Holmes-McFarlane représentent une occasion de préserver un bâtiment patrimonial emblématique tout en contribuant aux grandes orientations du plan stratégique Montréal 2030.

1. Des milieux de vie exceptionnels pour la population
La restauration et la mise aux normes de la Maison Holmes-McFarlane contribueront à préserver un bâtiment emblématique d'Outremont et à enrichir la qualité du cadre bâti au bénéfice de la collectivité.

2. Une métropole prospère et vibrante
La réhabilitation de ce bâtiment patrimonial favorisera la mise en valeur d'un actif municipal stratégique et soutiendra le dynamisme culturel, économique et social du territoire.

3. Des logements pour toutes et tous et un filet social robuste
Bien que le projet ne vise pas la création de logements, il permettra de préserver un bâtiment municipal pouvant éventuellement accueillir une vocation répondant aux besoins de la collectivité.

4. Une mobilité planifiée, efficace et inclusive
Le projet intégrera les principes d'accessibilité universelle afin de favoriser un accès

sécuritaire et inclusif au bâtiment pour l'ensemble de la population.

5. Une ville verte, résiliente et durable
La conservation d'un bâtiment existant, l'amélioration de son enveloppe et l'intégration de mesures de performance environnementale contribueront aux objectifs de transition écologique et de résilience climatique de Montréal.

6. Une administration publique performante
Le projet permettra à l'Arrondissement de mieux documenter l'état du bâtiment, de planifier les interventions requises et d'assurer une gestion rigoureuse d'un actif patrimonial municipal.

TEST CLIMAT

Dans le cadre du Test climat de la Ville de Montréal, le projet a été analysé sous l'angle de l'adaptation aux changements climatiques et de la contribution à la carboneutralité. Par la conservation d'un bâtiment existant, l'amélioration de son enveloppe, l'intégration de principes de résilience climatique et l'évaluation de mesures de gestion durable des eaux, le projet s'inscrit dans les objectifs du Plan climat 2020-2030 et de Montréal 2030.

- **Réduction des vulnérabilités climatiques**
  Le projet vise à assurer la sauvegarde et la pérennité d'un bâtiment patrimonial vulnérable à la détérioration. Les travaux prévus contribueront à améliorer sa résilience face aux aléas climatiques, notamment par la réfection de l'enveloppe, de la toiture et des composantes extérieures, ainsi que par l'évaluation des mesures de gestion durable des eaux lorsque requises.
- **Contribution à la carboneutralité**
  Le projet privilégie la conservation et la réhabilitation d'un bâtiment existant plutôt que son remplacement, réduisant ainsi les impacts environnementaux associés à la construction neuve. Les études prévues permettront également d'évaluer des mesures d'amélioration énergétique et de réduction de l'empreinte carbone du bâtiment.
- **Transition écologique**
  Le mandat prévoit l'analyse de scénarios visant à améliorer la performance environnementale du bâtiment, à favoriser l'économie circulaire par la conservation des composantes existantes et à intégrer les objectifs municipaux de transition écologique et de gestion durable des actifs.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le projet intègre les principes d'accessibilité universelle (AU) et d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+). Bien que le mandat actuel vise principalement la sauvegarde du bâtiment, les études et scénarios développés devront tenir compte des besoins d'une population diversifiée et favoriser la conception d'un bâtiment accessible, sécuritaire et inclusif pour l'ensemble de la collectivité.

- **Accessibilité universelle (AU)**
  Le mandat prévoit l'évaluation et l'intégration de solutions favorisant l'accessibilité universelle, tout en tenant compte des contraintes propres à un bâtiment patrimonial. Les professionnels devront analyser les possibilités d'amélioration de l'accessibilité au bâtiment, notamment en matière d'accès, de circulation et d'utilisation des espaces, afin de faciliter une utilisation autonome, sécuritaire et équitable pour l'ensemble des usagers.
- **Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+)**

Le projet tient compte des principes de l'ADS+ en intégrant une réflexion sur les besoins variés des différents groupes de population. Les scénarios et recommandations développés devront prendre en considération les réalités des personnes aînées, des personnes en situation de handicap, des familles, ainsi que des groupes pouvant rencontrer des obstacles à l'accès ou à l'utilisation du bâtiment. Cette approche vise à favoriser l'inclusion et l'équité dans les interventions proposées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat est octroyé

- Permet d'entreprendre rapidement les études, les plans et devis nécessaires afin de freiner la dégradation continue du bâtiment.
- Favorise le respect de l'échéancier visant le lancement des travaux de restauration en 2027.
- Permet de relancer activement un projet patrimonial d'importance attendu par la population d'Outremont depuis plusieurs années.
- Soutient les engagements pris dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la requalification du site.
- Permet d'amorcer les démarches avec les organismes partenaires afin de préciser la vocation de la phase 2 et les services destinés à la communauté.
- Accélère la mise en place éventuelle de services à la population et à la communauté locale.
- Réduit les risques de perte de financement et permet de maximiser les contributions financières disponibles pour le projet.
- Contribue à assurer la pérennité d'un bâtiment patrimonial emblématique de l'arrondissement.

Si le contrat est refusé

- La dégradation du bâtiment se poursuivra et pourrait s'accélérer en raison de son état de vétusté et de son inoccupation prolongée.
- Les engagements découlant de l'appel à manifestation d'intérêt ne pourront être concrétisés.
- Aucun progrès ne pourra être réalisé vers l'implantation de services communautaires ou citoyens dans le bâtiment.
- Le partenaire pourrait se désengager du projet en raison de l'incertitude quant à sa réalisation.
- Les coûts futurs de travaux pourraient augmenter de façon importante.
- Le refus pourrait compromettre l'accès à certaines subventions ou programmes de financement actuellement envisageables pour la restauration du bâtiment.
- Risque de perte irréversible de composantes patrimoniales d'intérêt.
- À moyen ou long terme, l'état du bâtiment pourrait nécessiter des mesures d'urgence coûteuses ou remettre en question sa conservation.

Si le contrat est reporté

- La détérioration du bâtiment se poursuivra pendant la période de report.
- Les travaux requis risquent d'être plus importants et plus coûteux lors de la reprise du projet.
- Le calendrier global du projet sera repoussé, incluant le début des travaux et la mise en service éventuelle du bâtiment.
- Les démarches auprès des organismes partenaires seront retardées, ce qui pourrait fragiliser certaines collaborations.
- L'ouverture éventuelle de futurs services à la population sera reportée.

- Un nouveau processus d'appel d'offres pourrait être requis, avec un risque de diminution de l'intérêt du marché pour ce type de mandat spécialisé.
- Le report pourrait compromettre ou retarder l'obtention de certaines subventions dont les programmes et enveloppes budgétaires sont limités dans le temps.
- L'augmentation des coûts de construction et de restauration pourrait réduire la portée des interventions réalisables dans le cadre des budgets disponibles.
- Le report prolongerait la période durant laquelle ce bâtiment patrimonial demeure vacant et sans bénéfice pour la collectivité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public publié sur le SEAO. Un avis public d'appel d'offres a également été publié le 26 août 2026 conformément aux exigences applicables.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier prévisionnel suivant est proposé.

Phases	**Dates jalons**
Octroi du contrat de services professionnels	Novembre 2026
Démarrage du projet	Décembre 2026
Phase Planification	Décembre 2026 à janvier 2027
Présentation DA-Cabinet	Janvier 2027
Phase Conception	Février à mars 2027
Présentation DA-Cabinet	Mars 2027
Phase Préliminaire	Mars à avril 2027
Passage au CCU et au Conseil du patrimoine (si requis)	Avril à juin 2027
Phase Définitive	Avril à mai 2027
Approbation finale du Donneur d'ordre	Juin 2027
Préparation et publication de l'appel d'offres	Juin à juillet 2027
Période d'appel d'offres - Travaux	Août à septembre 2027
Octroi du contrat	Novembre 2027
Plans pour construction	Novembre 2027
Exécution des travaux	Décembre 2027 à juillet 2028
Mise en service et exploitation	Août 2028

Il devra toutefois être révisé et ajusté par les professionnels retenus à la suite de l'octroi du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres a été réalisé conformément aux dispositions applicables de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) ainsi qu'au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Le processus de sollicitation, d'analyse et d'évaluation des soumissions a été effectué dans le respect des règles de concurrence, de transparence et d'équité applicables aux contrats municipaux.

À la suite des vérifications requises, le dossier a été jugé conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur. La liste des soumissionnaires et documents relatifs à l'appel d'offre sont joints au présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josianne OUELLET-DAUDELIN
architecte

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-15

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1269451003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 300 $, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de leur projet de couches lavables et produits d'hygiène durables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027 - Dépense financée à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1269451003;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'ACCORDER une contribution financière de 2 300$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre du projet de couches lavables et produits d'hygiène durables pour l'année 2027;

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Outremont en Famille, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'AUTORISER la Secrétaire d'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'Arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement financée par l'Arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 12:03

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269451003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 300 $, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de leur projet de couches lavables et produits d'hygiène durables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027 - Dépense financée à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Outremont en Famille souhaite encourager la réduction des déchets à travers le programme de subvention pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour les citoyens et citoyennes d'Outremont. D'ailleurs, plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal offrent ce programme de subvention afin d'encourager leurs résident(e)s à changer leurs habitudes de consommation de couches et de produits d'hygiène à usage unique.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs et volontés de l'équipe d'Outremont en Famille qui s'engage et promeut les initiatives favorisant une meilleure gestion des matières résiduelles et la transition écologique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0289 - 9 décembre 2025 - Accorder une contribution financière de 2 300 $, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de leur projet de couches lavables et produits d'hygiène durables sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

CA24 160278 - 3 décembre 2024 - Accorder une contribution financière de 1 034 $, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de leur projet de couches lavables et produits d'hygiène durables et prolonger le terme de la convention et des activités 2024 du programme jusqu'au 31 décembre 2025 / Dépense provenant du budget de la transition écologique;

CA23 16 0358 - 5 décembre 2023 - ADDENDA - Approuver la prolongation de la convention addenda accordée à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre du programme de couches lavables et produits d'hygiène menstruelle durables sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 / Dépense provenant du surplus de gestion urgence climatique;

CA22 16 0280 - 6 septembre 2022 - Accorder un soutien financier de 9 775 $, taxes incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de leur projet de couches lavables et produits d'hygiène menstruelle durables pour la période du 7 septembre 2022 au 31 décembre 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de la transition écologique.

DESCRIPTION

Outremont en Famille a mis en place une procédure visant à octroyer de manière équitable des subventions pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène durables aux citoyennes et citoyens d'Outremont.

- Couches lavables : Une famille peut recevoir jusqu'à 300 $, ou 400 $ si elle est à faible revenu, par année.
- Produits d'hygiène menstruelle durables : Une personne peut obtenir un maximum de 100 $, ou 150 $ pour une personne à faible revenu, par année.
- Produits d'incontinence : Le montant maximal est de 150 $, ou 200 $ pour une personne à faible revenu, par année.

Un rapport trimestriel, présenté sous forme de tableau, détaillant le nombre de subventions accordées ainsi que le profil des bénéficiaires, sera transmis à l'Arrondissement. De plus, un rapport final sera produit par l'organisme afin d'évaluer les impacts du programme dans son ensemble.

JUSTIFICATION

Le montant de 2 300$ demandé à l'arrondissement d'Outremont est un soutien financier nécessaire à la mise en place du programme de subvention pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène durables par l'organisme Outremont en Famille. Le refus d'un tel soutien financier pourrait compromettre la continuité du projet en question.

Il est à noter que ce projet est aligné avec l'action phare du Chantier A du Plan climat 2020-2030: «Déployer des stratégies afin de favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables. (Plan climat 2020-2030, document synthèse, p.5).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Outremont en Famille souhaite obtenir une contribution financière pour le projet de couches lavables et produits d'hygiène durables au montant de 2 300$ pour l'année 2027.

Suite à l'analyse de leur demande, il est donc recommandé d'accorder cette contribution financière à Outremont en Famille, et ce, à même le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce projet, déposé par Outremont en Famille, répond à l'orientation: «Transition écologique» du Plan stratégique Montréal 2030. Tel qu'indiqué dans ce plan, la Ville de Montréal souhaite «Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.» (Montréal 2030 Plan stratégique, document synthèse, p.2).

TEST CLIMAT

1. Le dossier est cohérent avec la carboneutralité de la Ville, et la réduction des vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce programme contribue directement aux objectifs de la Ville en matière d'ADS+ en tenant compte des réalités et des besoins différenciés des populations visées, notamment les familles avec de jeunes enfants, les personnes ayant des besoins en hygiène menstruelle et les personnes vivant avec des enjeux d'incontinence. La modulation du montant des subventions en fonction du revenu favorise une plus grande équité en réduisant les obstacles financiers pour les personnes et ménages plus vulnérables.

Accessible à l'ensemble de la population d'Outremont, le programme soutient également l'équité territoriale en offrant les mêmes possibilités de participation sur tout le territoire de l'Arrondissement. Enfin, en facilitant l'accès à des produits durables essentiels et en simplifiant les modalités de participation, il contribue aux principes d'accessibilité universelle et d'inclusion pour toutes et tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accorder ce soutien financier priverait des familles vulnérables et à faible revenu d'accéder à des produits écoresponsables et découragerait les changements d'habitudes de cette population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Promotion du programme de subvention sur les réseaux de l'arrondissement d'Outremont et d'Outremont en Famille auprès de la population.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 1er janvier au 31 décembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Hanane BELKASS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josee GOBEIL
agent(e) de developpement d'activites culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-08

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et developpement social en arrondissement

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de vie

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1269203005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant la prise en charge de l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée au soutien des arrondissements relativement aux enjeux liés à l'itinérance (Brigade sociale), pour l'arrondissement d'Outremont, pour la période du 3 novembre 2026 au 31 décembre 2028

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1269203005;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ACCEPTER, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C 11.4), l'offre de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant la prise en charge de l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée au soutien des arrondissements relativement aux enjeux liés à l'itinérance (Brigade sociale), pour l'arrondissement d'Outremont, pour la période du 3 novembre 2026 au 31 décembre 2028.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 12:06

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269203005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant la prise en charge de l'offre de services d'une équipe de travaux publics dédiée au soutien des arrondissements relativement aux enjeux liés à l'itinérance (Brigade sociale), pour l'arrondissement d'Outremont, pour la période du 3 novembre 2026 au 31 décembre 2028

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge les activités de propreté des campements sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont, du 3 novembre 2026 au 31 décembre 2028.

Au sein de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, l'accompagnement des travaux publics pour les interventions de propreté en lien avec la cohabitation sur le domaine public se fait via une équipe stable, formée et sensibilisée. La mise en place récente de cette équipe est supportée par une collaboration étroite avec le Bureau de lutte contre l'itinérance ainsi que de l'Arrondissement de Ville-Marie. Au cours des dernières années, ces derniers ont développé le modèle actuel de ce type d'équipe spécialisée

Cette approche permet la collaboration efficace des travaux publics avec les équipes de développement social, ÉMMIS, le SPVM ainsi que les organismes liés. L'arrondissement assure la formation du personnel affecté à ces tâches.

Suivant le succès de l'approche, il est proposé d'offrir les services de cette équipe pour l'ensemble des 19 arrondissements. Parmi les arrondissements qui auront accepté l'offre de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, des moyens de communication seront mis en place afin d'offrir des interventions ponctuelles dans les arrondissements :

- Arrondissements limitrophes lorsque requis;
- Autres arrondissements plus éloignés lors de demandes occasionnelles.

Le tout sur la base de la capacité opérationnelle de l'équipe et en collaboration avec les arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 240086 - 1265876001 : Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les services d'une équipe de travaux publics en soutien aux enjeux liés à l'itinérance aux autres arrondissements de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois débutant au printemps 2026.

DESCRIPTION

L'équipe sera gérée par la Division des parcs, infrastructures vertes et verdissement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et interviendra à la demande de l'arrondissement d'Outremont. Ses mandats consisteront en des interventions en matière de propreté aux abords des campements.

La détermination des lieux de travail se fera conjointement entre les équipes de l'arrondissement d'Outremont et les gestionnaires de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

L'équipe sera composée de six (6) personnes et disposera de quatre (4) véhicules, afin d'assurer une efficacité maximale sur le terrain. L'horaire de travail sera de jour, du mardi au vendredi.

JUSTIFICATION

Face à l'augmentation du nombre de campements, à la hausse des demandes des arrondissements et à l'élargissement du territoire à desservir, le modèle actuel, basé sur un seul pôle de service, atteint désormais ses limites. Il devient nécessaire d'améliorer la rapidité, la prévisibilité et la capacité d'intervention.

Pour répondre à cette réalité, la Ville met en place une **nouvelle organisation composée de deux pôles de services spécialisés** :

• Un **pôle Sud**, sous la responsabilité de l'arrondissement de **Ville-Marie**;
• Un **pôle Nord**, sous la responsabilité de l'arrondissement de **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension**.

Cette nouvelle structure permettra de couvrir l'ensemble des 19 arrondissements montréalais tout en maintenant les services actuellement offerts, soit la propreté aux abords des campements, le désencombrement et la collaboration en situation de relocalisation de campements, lorsque requis. Les bénéfices attendus sont nombreux :

• Une meilleure couverture du territoire montréalais;
• Une augmentation de la capacité d'intervention;
• La possibilité de déployer deux brigades simultanément;
• Une réduction des temps de déplacement;
• Un soutien accru aux arrondissements;
• Une meilleure prévisibilité des opérations;
• Un partage de l'expertise et des responsabilités entre les arrondissements porteurs.

Bien que l'arrondissement d'Outremont dispose d'équipes de travaux publics pouvant effectuer des interventions de propreté, le nombre d'interventions liées aux enjeux d'itinérance sur son territoire ne justifie pas la création et la formation d'une équipe locale dédiée à ce type d'intervention. Le recours à une équipe mobile complémentaire, déployée

selon les besoins, constitue une solution permettant d'assurer des interventions adaptées par du personnel adéquatement formé, tout en contribuant à la sécurité des travailleuses et travailleurs ainsi que des personnes présentes sur les lieux. Cette approche permettra également d'assurer la continuité des opérations régulières de propreté dans l'arrondissement d'Outremont, en évitant de devoir mobiliser ponctuellement les équipes régulières pour des interventions non planifiées. De plus, elle favorisera une utilisation plus judicieuse du matériel roulant requis pour ces activités.

En vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), n conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient. La résolution offrant cette fourniture de service prend effet à compter de l'adoption d'une résolution acceptant cette offre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet n'a pas d'impacts financiers pour l'arrondissement d'Outremont.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Cette initiative contribue à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou vivant avec de multiples vulnérabilités, notamment celles confrontées à l'exclusion sociale, à la marginalisation ou à la discrimination. Elle favorise une collaboration étroite entre les Travaux publics, les équipes de développement social, ÉMMIS, le SPVM et les organismes partenaires. L'arrondissement s'assure que le personnel affecté à ces interventions bénéficie d'une formation adaptée.

Cette équipe mobile complémentaire, déployée selon les besoins, permet ainsi d'offrir des interventions sécuritaires et adaptées, tant pour le personnel que pour les personnes concernées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prise en charge des activités de propreté des campements du 3 novembre 2026 au 31 décembre 2028 par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOILY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-14

Benoit MENARD
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1266965007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réaménagement et sécurisation de l'avenue de Vimy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Peronne, située sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans le cadre des actions du plan de mobilité durable (PMD) de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266965007;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'OFFRIR au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réaménagement et sécurisation de l'avenue de Vimy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Peronne, située sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans le cadre des actions du plan de mobilité durable (PMD) de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 12:04

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1266965007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réaménagement et sécurisation de l'avenue de Vimy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Peronne, située sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans le cadre des actions du plan de mobilité durable (PMD) de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétences relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105).

L'objet du présent dossier est d'offrir, au conseil municipal, que l'arrondissement prenne en charge la réalisation des travaux de réaménagement et sécurisation de l'avenue de Vimy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Peronne, située sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier d'acceptation des offres, à venir.

DESCRIPTION

Portant le numéro de demande SUM_OUT25-0950, l'arrondissement d'Outremont vise la réalisation des travaux de réaménagement et sécurisation de l'avenue de Vimy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Peronne.

JUSTIFICATION

L'avenue de Vimy est un axe local à caractère collectrice considérant le niveau de transit qu'effectue les usagers pour rejoindre principalement le viaduc Rockland. Il n'est pas question ici d'étudier la possibilité de mettre l'avenue à sens unique.
Le premier objectif du projet est d'étudier la possibilité d'ajouter un lien cyclable sur l'axe De

Vimy, afin de rejoindre les réseaux existants sur Lajoie et Côte-Sainte-Catherine / Vincent-d'Indy.

En fonction des scénarios cyclables, sans s'y limiter, les principaux objectifs de réaménagement sont :

- La sécurisation des intersections dans le périmètre de réaménagement;
- La gestion de la courbe afin de redresser le carrefour de Vimy / Kelvin pour limiter la vitesse dans cette intersection « en courbe »;
- L'ajout d'une intersection surélevée au carrefour de Vimy / Kelvin;
- La réduction des largeurs de voie de circulation;
- La bonification du confort des piétons;
- Le potentiel de verdissement en saillie sera à évaluer; (considérant les coûts d'entretien de ces infrastructures vertes, l'arrondissement souhaite en limiter l'ajout. Les ajouts devront être justifié par le potentiel drainant de chaque aménagement);
- Certains besoins en réhabilitation de chaussée pourraient être ajouté en cours de mandat.

Le projet est en bordure du parc Jacques-Parizeau et ces abords peuvent être réimaginer pour contribuer à la sécurisation du site. Le consultant devra évaluer les opportunités d'amélioration de l'interfaces entre la rue et le parc.

Le projet consiste à revoir la géométrie de surface, il n'est pas question de reprendre les infrastructures souterraines, mises à part quelques entrées de services en plomb sur le tracé, la révision du drainage requis pour l'intersection surélevée et les aménagements drainants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent projet a obtenu une subvention du SUM de 1 580 000 $ (net de taxes).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements Montréal 2030 puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

TEST CLIMAT

Le dossier est cohérent avec la réduction des vulnérabilités climatiques et la carboneutralité de la Ville.

Mobilité active et collective : Les modes de déplacement actifs seront étudiés et potentiellement ajoutés à l'aménagement urbain. L'espace dédié à l'automobile individuelle sera réduit.

Des aménagements drainants seront étudiés et aménagés dans le cadre de ce projet, contribuant à la réduction des vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne s’applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement mettra en place un plan de communication pour le déploiement des interventions.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier préliminaire :

- Conception : Novembre 2026 à fin janvier 2027;
- Lancement AO : Février 2027;
- Octroi du contrat - Travaux : CA du 6 avril 2027;
- Période des travaux : Mai à août 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et aux mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 8 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur, chargé de projet, Outremont

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-08

Didier GHOMSI
Chef de division - Bureau de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1260564008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2026

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 11:57

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1260564008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160Xxx - 1260564004 - Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2026;
CA26 160187 - 1266131017 - Déposer le rapport des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2026;
CA26 160156 - 1266131013 - Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2026;
CA26 160129 - 1266131009 - Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2026;
CA26 160100 - 1266131005 - Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2026;
CA26 160062 - 1266131001 - Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2026;
CA26 160033 - 1263711003 - Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2026.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2026.

JUSTIFICATION

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur Montreal.ca Ville de Montréal - Arrondissement Outremont - Ordres du jour et procès-verbaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier SALVAS
secretaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-20

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.04

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1260564009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2026

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 11:52

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260564009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaire* (AO-460), les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160Xxx - 1260564005 - Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'août 2026;
CA26 160188 - 1260564001 - Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de juin et juillet 2026;
CA26 160157 - 1266131014 - Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2026;
CA26 160130 - 1266131010 - Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2026;
CA26 160101 - 1266131006 - Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2026;
CA26 160063 - 1266131002 - Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2026;
CA26 160034 - 1263711004 - Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2026.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2026.

JUSTIFICATION

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s’applique pas à Montréal 2030.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur Montreal.ca Ville de Montréal - Arrondissement Outremont - Ordres du jour et procès-verbaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier SALVAS
secretaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-20

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.05

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1260564010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2026

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 11:51

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1260564010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains bien et services. Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville :

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels;

- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un fournisseur, pour l'achat de biens et services qui peuvent êtres obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau. Chaque direction et division a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160Xxx - 1260564006 - Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'août 2026;
CA26 160189 - 1260564002 - Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de juin et juillet 2026;
CA26 160158 - 1266131015 - Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2026;
CA26 160131 - 1266131011 - Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2026;
CA26 160102 - 1266131007 - Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2026;
CA26 160064 - 1266131003 - Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2026;
CA26 160035 - 1263711005 - Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2026.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le

mois de septembre 2026.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s’applique pas à Montréal 2030.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur Montreal.ca Ville de Montréal - Arrondissement Outremont - Ordres du jour et

procès-verbaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier SALVAS
secretaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-20

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.06

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1260564011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2026

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 11:53

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1260564011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160Xxx - 1260564007 - Déposer la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2026;
CA26 160190 - 1260564003 - Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de juin et juillet 2026;
CA26 160159 - 1266131016 - Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2026;
CA26 160132 - 1266131012 - Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2026;
CA26 160103 - 1266131008 - Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2026;
CA26 160065 - 1266131004 - Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2026;
CA26 160036 - 1263711006 - Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2026.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2026.

JUSTIFICATION

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par les divisions pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du

soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s’applique pas à Montréal 2030.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur Montreal.ca Ville de Montréal - Arrondissement Outremont - Ordres du jour et procès-verbaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier SALVAS
secretaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-20

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1265069033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à réviser le dossier décisionnel 1265069023 afin de maintenir le stationnement sur le côté ouest de l'avenue Bloomfield uniquement entre les avenues Laurier et Fairmount

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069033;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chap. C-19),* le projet de *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171);

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet du règlement vise à maintenir les règles de stationnement sur le côté ouest de l'avenue Bloomfield entre les avenues Laurier et Saint-Viateur.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-09-29 17:59

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265069033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à réviser le dossier décisionnel 1265069023 afin de maintenir le stationnement sur le côté ouest de l'avenue Bloomfield uniquement entre les avenues Laurier et Fairmount

CONTENU

CONTEXTE

Une erreur s'est glissée dans le dossier décisionnel no 1265069023 concernant le secteur visé par la mesure de retrait du stationnement sur l'avenue Bloomfield. En effet, le dossier indique actuellement que cette mesure doit être appliquée sur le côté ouest de l'avenue Bloomfield entre les avenues Laurier et Saint-Viateur. Or, l'intention initialement recommandée et approuvée visait plutôt le retrait du stationnement uniquement sur le côté ouest de l'avenue Bloomfield entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur.

Le présent dossier décisionnel a donc pour objet de corriger cette erreur de rédaction afin que le contenu du dossier reflète fidèlement la portée réelle de la mesure qui devait être mise en œuvre. Cette correction est de nature administrative et ne modifie pas l'intention ni les recommandations ayant mené à la décision initiale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 16 0156 - 07 juillet 2026 : Adoption - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à modifier le sens de la circulation ainsi que certaines règles de stationnement sur les avenues Bloomfield et Saint-Viateur selon le Plan de mobilité durable (PMD) de l'arrondissement d'Outremont - *réf: GDD 1265069023 - Sommaire ADDENDA*

CA26 16 0138 - 02 juin 2026 : Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à modifier le sens de la circulation ainsi que certaines règles de stationnement sur les avenues Bloomfield et Saint-Viateur selon le Plan de mobilité durable (PMD) de l'arrondissement d'Outremont - *réf: GDD 1265069023*

DESCRIPTION

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe « H »

Avenue

Bloomfield

côté ouest
sur la partie de cette avenue comprise entre les avenue Laurier et Fairmount :
stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 7 h à 9 h le mercredi, du 1er avril au 30 novembre ;

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les modifications réglementaires proposées tiennent compte des besoins variés des usagers du stationnement sur rue, notamment les résidants, les familles, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et le personnel des établissements scolaires à proximité et visent à améliorer l'accessibilité aux résidences, à réduire les déplacements requis pour trouver une place de stationnement ainsi qu'accroître le sentiment de sécurité et de confort des résidants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : 06 octobre 2026
Adoption de règlement : 03 novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique et mobilité

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-29

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1265069034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes de 7h à 10h et de 15h à 18h du lundi au vendredi sur le côté ouest de l'avenue Querbes entre les avenues Bernard et Saint-Viateur

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069034;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19),* le projet de *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171);

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes de 7h à 10h et de 15h à 18h du lundi au vendredi sur le côté ouest de l'avenue Querbes entre les avenues Bernard et Saint-Viateur.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-09-29 18:02

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265069034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes de 7h à 10h et de 15h à 18h du lundi au vendredi sur le côté ouest de l'avenue Querbes entre les avenues Bernard et Saint-Viateur

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 juillet 2026, la Directrice générale du CPE Frisson de Colline a soumis une demande pour l'implantation d'une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes devant son établissement sis sur le côté ouest de la partie de l'avenue Querbes comprise entre les avenues Bernard et Saint-Viateur.

Ainsi, lors de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 20 août 2026, les membres de ce Comité ont énoncé la recommandation suivante :

- que le règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'implanter une zone de débarcadère de 25 mètres sur le côté ouest de l'avenue Querbes devant la CPE Frisson des collines de 7h à 10h et de 15h à 18h du lundi au vendredi pour une durée maximale de 15 minutes.

Suite à cette recommandation, une modification de l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement est donc nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes de 7h à 10h et de 15h à 18h du lundi au vendredi sur le côté ouest de l'avenue Querbes entre les avenues Bernard et Saint-Viateur.

JUSTIFICATION

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171
Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Querbes
Côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à 110 mètres au nord de l'avenue Saint-Viateur et un point situé à une distance de 25 mètres vers le nord : stationnement excédant 15 minutes prohibé de 7 h à 10 h et de 15 h à 18h du lundi au vendredi. De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le lundi, du 1er avril au 30 novembre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.7 h.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les modifications réglementaires proposées tiennent compte des besoins variés des usagers du stationnement sur rue, notamment les familles se rendant au CPE Frisson des collines ainsi qu'accroître le sentiment de sécurité et de confort ces familles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : 06 octobre 2026
Adoption de règlement : 03 novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Zena HAJIBIK
Ingenieure en mobilité

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-18

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1265069035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes sur le côté est de l'avenue Outremont au sud de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069035;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19),* le projet de *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171);

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet du règlement vise à à implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes sur le côté est de l'avenue Outremont au sud de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 11:58

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265069035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes sur le côté est de l'avenue Outremont au sud de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 août 2026, le propriétaire du bâtiment sis au 1250, avenue Thérèse-Lavoie-Roux a soumis une demande pour l'implantation d'une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes devant le commerce «Café dépôt » sur le côté est de la partie de l'avenue Outremont comprise entre les avenues Manseau et Thérèse-Lavoie-Roux.

Ainsi, lors de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 15 septembre, les membres de ce Comité ont énoncé la recommandation suivante :

- que le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'appliquer une durée maximale de 15 minutes entre 8h et 15h du lundi au vendredi dans les deux premiers espaces de stationnement situés sur le côté est de l'avenue Outremont au sud de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de manière à faciliter les opérations commerciales tout en maintenant les règles de stationnement actuellement en vigueur à l'extérieur de cette plage horaire.

Suite à cette recommandation, une modification de l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement est donc nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes sur le côté est de l'avenue Outremont au sud de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux.

JUSTIFICATION

Avenue Outremont
Côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre le prolongement imaginaire de l'avenue Manseau et l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux : stationnement excédant le 2 heures prohibé de 8 h à 22 h sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidants du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le jeudi, du 1er avril au 30 novembre.
malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et un point situé à une distance de 18 mètres vers le sud : stationnement excédant 15 minutes prohibé de 8h à 15h du lundi au vendredi. De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le jeudi, du 1er avril au 30 novembre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 03 novembre 2026
Adoption de règlement : 1er décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Zena HAJIBIK
Ingenieure en mobilité

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-23

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1265069036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise établir les dates de fermeture du boulevard Dollard entre les avenues Lajoie et Van Horne et de l'avenue de l'Épée entre les avenues Fairmount et Elmwood

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069036 ;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19),* le projet de *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) ;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet du règlement vise à à établir les dates de fermeture du boulevard Dollard entre les avenues Lajoie et Van Horne et de l'avenue de l'Épée entre les avenues Fairmount et Elmwood.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 11:57

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265069036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise établir les dates de fermeture du boulevard Dollard entre les avenues Lajoie et Van Horne et de l'avenue de l'Épée entre les avenues Fairmount et Elmwood

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier s'inscrit dans la volonté de la Ville de pérenniser et de simplifier le déploiement des « rues écoles » sur son territoire, tout en optimisant l'efficience de ses processus administratifs.

Actuellement, l'encadrement réglementaire de ces initiatives citoyennes et scolaires repose sur l'adoption annuelle de dossiers d'ordonnance. Ce mécanisme, bien que juridiquement valide, impose une lourdeur administrative récurrente tant pour les directions d'écoles et les comités de parents que pour les services municipaux, qui doivent renouveler l'ensemble des procédures administratives et décisionnelles à chaque rentrée scolaire.

Afin de remédier à cette situation, il est proposé de modifier le règlement 1171. Cette modification vise à intégrer directement et de façon permanente les mécanismes d'autorisation des rues écoles au sein de la réglementation actuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Règlement 1171

Annexe « K »
Fermetures de rue aux abords des écoles

Dollard

Voie en direction nord, entre le 2e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'avenue Lajoie

- Printanière débutant à partir de la dernière semaine du mois d'avril jusqu'à la première semaine du mois de juillet ;
- Automnale débutant à partir de la troisième semaine du mois d'août jusqu'à la dernière semaine du mois de novembre (*sous réserve des conditions météorologiques*) ;
- Hivernale débutant à partir de la dernière semaine du mois de novembre (*sous réserve des conditions météorologiques*) jusqu'à la dernière semaine du mois d'avril.

Voie en direction sud, entre le 2e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement intérieur au nord de l'avenue Lajoie

- Printanière débutant à partir de la dernière semaine du mois d'avril jusqu'à la première semaine du mois de juillet ;
- Automnale débutant à partir de la troisième semaine du mois d'août jusqu'à la dernière semaine du mois de novembre (*sous réserve des conditions météorologiques*).

Épée, de l'

Entre l'avenue Fairmount et un point situé à une distance de 61 mètres vers le nord

- Printanière débutant à partir de la première semaine du mois de mai jusqu'à la première semaine du mois de juillet ;
- Automnale débutant à partir de la troisième semaine du mois d'août jusqu'à la dernière semaine du mois d'octobre.

JUSTIFICATION

Cette modernisation réglementaire permettra d'atteindre deux objectifs principaux :

- Alléger la charge administrative : Éliminer l'obligation de produire et de faire approuver des dossiers d'ordonnance sur une base annuelle
- Sécuriser et pérenniser la démarche : Offrir un cadre juridique stable et prévisible pour favoriser la sécurité des enfants aux abords des établissements scolaires, tout en simplifiant la reconduction du programme d'une année à l'autre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

TEST CLIMAT

Le dossier est cohérent avec la carboneutralité de la Ville, et la réduction des vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Sécuriser les abords des écoles protège en priorité les enfants de niveau primaire, piétons hautement vulnérables en raison de leur taille et de leur développement cognitif ;
- Des zones scolaires pacifiées, sans conflits avec la circulation automobile, réduisent leur charge mentale et le stress lié à la sécurité routière ;
- L'élimination complète du trafic motorisé et des comportements de dépose-minute sauvages (double file, blocage des trottoirs) libère les voies pour les enfants et parents en fauteuil roulant, utilisant des aides à la mobilité (marchettes) ou se déplaçant avec des poussettes ;
- La sécurisation de l'espace public offre un environnement sécuritaire gratuit pour se déplacer, réduisant l'obligation financière liée à l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : 03 novembre 2026
Adoption de règlement : 1er décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Zena HAJIBIK
ingenieure en mobilité

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-15

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et Mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.05

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1269943003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, et imposant une cotisation à ses membres

ATTENDU QUE la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont a procédé, le 30 septembre 2026, à l'adoption de son budget 2027 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la SDC Laurier Ouest Outremont a résolu, lors de cette même assemblée, d'imposer une augmentation de 4.6% à la cotisation de chaque membre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2027, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la SDC Laurier Ouest Outremont;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1269943003;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chap. C-19), le projet de *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont* pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027 et imposant une cotisation à ses membres;

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont* pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027 et imposant une cotisation à ses membres. L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027.

Signé par	Jean-François MELOCHE	**Le**	2026-10-29 12:00

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1269943003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, et imposant une cotisation à ses membres

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19), mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la Société de développement commercial (SDC) adopte son budget. L'article 458.27 de la même loi précise pour sa part que le conseil d'arrondissement peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 octobre 2016, le *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333). Malgré le fait que l'article 37 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres est également une base de taxation municipale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2 décembre 2025 - CA25 16 0300 - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation à ses membres (1259943002);

5 novembre 2024 - CA24 16 0289 - Adoption d'un projet de règlement - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (1248358015);

7 novembre 2023 - CA23 16 0333 - Adoption d'un projet de règlement - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (1237776008);

5 décembre 2022 - CA22 16 0390 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333) afin de modifier les modalités de convocation et la date limite des assemblées générales (1226347007);

5 décembre 2022 - CA22 16 0434 - Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation (1226347006);

DESCRIPTION

Suite à une hausse importante du montant de cotisation pour 2024, la SDC Laurier Ouest - Outremont a gelé ce montant pour 2025, puis l'a augmenté de 5% pour 2026. Pour l'année 2027, le montant de cotisation augmentera de 4.6%. La SDC Laurier Ouest Outremont utilise comme base de cotisation la superficie du local commercial, mais d'autres critères sont aussi pris en considération, soit l'étage auquel est situé l'établissement d'entreprise et la localisation de celui-ci, selon qu'il ait front sur l'avenue Laurier ou sur une avenue transversale. Des limites minimales et maximales au montant de la cotisation sont également prévues. Ces éléments se retrouvent dans le règlement joint au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ., c. C-19), et des articles 33 et 34 du Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333), la SDC Laurier Ouest Outremont a tenu une assemblée générale, le 30 septembre 2026. Au cours de cette assemblée, les membres présents et votants ont résolu d'accepter une augmentation de 4.6% du montant des cotisations pour l'ensemble de ses membres, et ce sans opposition. Cette résolution est disponible en pièce jointe au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l’atteinte des résultats du Plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030.

En lien avec l'orientation 1 - Des milieux de vie exceptionnels pour la population, le bénéfice attendu est que la SDC continue de faire de Laurier Ouest un milieu de vie exceptionnel en animant cette artère commerciale, laquelle est au coeur de son quartier et proche de sa population.

En lien avec l'orientation 2 - Une métropole vibrante et prospère, le bénéfice attendu est que Laurier Ouest demeure vibrante et prospère et poursuive son rayonnement au-delà des limites du quartier, grâce au travail accompli par la SDC Laurier Ouest.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité de la Ville, ni les vulnérabilité climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, au plus tard en décembre 2026, le budget 2027 de la SDC Laurier Ouest Outremont et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la SDC Laurier Ouest Outremont de ses revenus anticipés pour l'année 2027. Un tel défaut aurait pour effet de rendre celle-ci inopérante en 2027 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assumées par le secrétariat de l'arrondissement, selon les obligations prévues au Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333).

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - 3 novembre 2026
Adoption du règlement - 1er décembre 2026
Publication : décembre 2026
Transmission du règlement au Service des finances: décembre 2026
Entrée en vigueur - 1er janvier 2027, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume HIGGINS
commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-14

Jean-François LEBRUN
Chef de division - Urbanisme permis et inspection

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1263711019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0469 $ par 100 $ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble

ATTENDU QUE conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement;

ATTENDU QU'il est imposé et il sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0469 $ par 100 $ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble;

ATTENDU QUE le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2027, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711019;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chap. C-19), le projet de *Règlement sur la taxe relative aux services* (exercice financier 2027);

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement sur la taxe relative aux services* (exercice financier 2027). L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0469 $ par 100 $ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Signé par	Jean-François MELOCHE	**Le**	2026-10-29 11:50

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1263711019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0469 $ par 100 $ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une réforme du financement des arrondissements pour 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements correspondant à 0,05 $ / 100 $ d'évaluation foncière en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés.

L'espace fiscal cédé en 2014 équivalait à 0,0470 $ / 100 $ d'évaluation
L'espace fiscal cédé en 2015 équivalait à 0,0445 $ / 100 $ d'évaluation
L'espace fiscal cédé en 2016 équivalait à 0,0423 $ / 100 $ d'évaluation
L'espace fiscal cédé en 2017 équivalait à 0,0420 $ / 100 $ d'évaluation
L'espace fiscal cédé en 2018 équivalait à 0,0456 $ / 100 $ d'évaluation
L'espace fiscal cédé en 2019 équivalait à 0,0493 $ / 100 $ d'évaluation
L'espace fiscal cédé en 2020 équivalait à 0,0475 $ / 100 $ d'évaluation
L'espace fiscal cédé en 2021 équivalait à 0,0460 $ / 100 $ d'évaluation
L'espace fiscal cédé en 2022 équivalait à 0,0447 $ / 100 $ d'évaluation
L'espace fiscal cédé en 2023 équivalait à 0,0452 $ / 100 $ d'évaluation
L'espace fiscal cédé en 2024 équivalait à 0,0452 $ / 100 $ d'évaluation
L'espace fiscal cédé en 2025 équivalait à 0,0428 $ / 100 $ d'évaluation
L'espace fiscal cédé en 2025 équivalait à 0,0431 $ / 100 $ d'évaluation

L'administration a établit la taxe relative aux services à 0,0469 $ / 100 $ d'évaluation pour 2027.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2027 et prend effet à compter du 1er janvier 2027, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil. L'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) prévoit que conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, soit exiger une compensation du propriétaire ou de l'occupant d'un immeuble situé dans l'arrondissement, soit imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés

dans l’arrondissement.

Le conseil a adopté le budget de fonctionnement 2027 de l'arrondissement d'Outremont lors d'une séance spéciale qui s'est tenue le 14 octobre 2026, à 18h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0299 - 1253711015 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont
CA24 16 0291 - 1243711021 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) de l'arrondissement d'Outremont
CA23 16 0371 - 1233711017 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) de l'arrondissement d'Outremont
CA22 16 0432 - 1223711047 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2023
CA21 16 0392 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2022
CA20 16 0368 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2021
CA19 16 0461 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2020
CA18 16 0384 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2019
CA17 16 0480 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2018

DESCRIPTION

Le présent vise à adopter le *Règlement sur la taxe relative aux services* (exercice financier 2027) de l'arrondissement d'Outremont. L’objet de ce règlement est d’imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l’évaluation foncière et situé dans l’arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0469 $ par 100 $ appliqué sur la valeur imposable de l’immeuble.

JUSTIFICATION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances. Cette taxe est une des composantes permettant d'équilibrer le budget 2027 de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette taxe, imposée et prélevée, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l’évaluation foncière et situé dans l’arrondissement contribuera à l'équilibre budgétaire.

L'indexation prévue pour l'année 2027 s'élève à 12 %.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas

TEST CLIMAT

Ne s'applique pas

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Équilibrer le budget 2027 de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) - publication des avis publics prévus par la loi.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis public précédant l'avis de motion : 23 octobre 2026
- Avis de motion, dépôt d'un projet de règlement : 3 novembre 2026
- Avis public précédant l'adoption : 20 novembre 2026
- Adoption du règlement : 1er décembre 2026
- Publication : décembre 2026
- Transmission du règlement au Service des finances: décembre 2026
- Entrée en vigueur : 1er janvier 2027, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif - Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-07-29

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif - Secrétaire d'arrondissement

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.07

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1263711021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2027) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2027

ATTENDU que l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) stipule que, sauf autrement prévu aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon les modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité;

ATTENDU que le budget de fonctionnement 2027 de l'arrondissement adopté le 14 octobre 2027 prévoit une augmentation générale des tarifs de 4 %;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711021;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chap. C-19), le projet de *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs* (exercice financier 2027);

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs* (exercice financier 2027). L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2027.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 14:59

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263711021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2027) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2027

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4) stipule que, sauf autrement prévu aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon les modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Il y a donc lieu d'adopter un règlement sur les tarifs de l'arrondissement pour l'exercice financier 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0298 - 1253711014 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2026
CA24 16 0290 - 1243711020 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2025
CA23 16 0372 - 1233711018 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2024
CA22 16 0433 - 1223711048 - Adoption du Règlement AO-588 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)
CA21 16 0382 - Adoption du Règlement AO-544 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)
CA20 16 0369 - Adoption du Règlement AO-513 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)
CA19 16 0436 - Adoption du Règlement AO-469 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

CA19 16 0050 - Adoption du Règlement AO-419 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)

DESCRIPTION

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2027) de l'arrondissement d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2027.

JUSTIFICATION

Les tarifs ont été révisés par l'administration et les directions. Une augmentation globale générale de 4 % a été apportée à la grande majorité des tarifs.

Le conseil d'arrondissement a adopté son budget 2027 en conséquence de cette augmentation globale générale entérinée le 14 octobre 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2027 est tributaire de l'application de ces tarifs.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

TEST CLIMAT

Ne s'applique pas.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur et publication du règlement sur le site de la ville

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : 3 novembre 2026
Adoption du règlement : 1er décembre 2026
Avis public d'entrée en vigueur : décembre 2026
Application : 1er janvier 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif - Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-07-29

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif - Secrétaire d'arrondissement

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.08

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1263711025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer le Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036

ATTENDU que le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 200 000 $ pour l'aménagement des parcs dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2027-2036;

ATTENDU que le montant visé comprend trois (3) années couvertes au Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2027-2036, soit les années 2027, 2028 et 2029, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 14 octobre 2026, à 18h;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711025;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chap. C-19), le projet de "*Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux d'aménagement de parcs de l'arrondissement d'Outremont* ";

DE DONNER un avis de motion pour le projet de "*Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux d'aménagement de parcs de l'arrondissement d'Outremont* ". L'objet de ce règlement vise à financer les travaux d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 11:50

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263711025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer le Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 200 000 $ pour l'aménagement des parcs dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2027-2036. Le montant visé comprend trois (3) années couvertes au Programme décennal d'immobilisations (PDI) qui a été adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance spéciale qui s'est tenue le 14 octobre 2026, à 18h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 1602963 - 1243711023 - Adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 2 600 000 $ pour financer le Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont* - PDI 2025-2034. L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont;
CA22 16 0149 - 1223711014 - Adopter, sans changement, le *Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ pour financer les travaux d'aménagement de parcs de l'arrondissement d'Outremont – PDI 2022-2023-2024* ;
CA21 16 0347 - 1213711018 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement d'Outremont;
CA20 16 0288 - 1203711008 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement d'Outremont;

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un *Règlement autorisant un emp runt de 1 200 000 $ pour fin ancer le Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont* - PDI 2027-2036. L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 1 200 000 $ afin de permettre l'aménagement des parcs de l'arrondissement, tel que le prévoit le programme décennal d'immobilisations 2027-2036 (programme 32005).

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

L'emprunt vise les montants des trois années prévues au PDI 2027-2036 et se ventile comme suit :

- 2027 : 200 000 $
- 2028 : 500 000 $
- 2029 : 500 000 $

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 32005 - Programme d'aménagement des parcs - PDI 2027-2036.

Dans ce règlement d'emprunt, il n'est pas prévu que la dépense fasse l'objet de subventions.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité de la Ville, ni les vulnérabilité climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public publié sur Montreal.ca suite à l'approbation du MAMH

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : 3 novembre 2026
- Adoption du règlement : 1er décembre 2026
- Transmission des documents au MAMH
- Approbation du MAMH
- Avis public d'entrée en vigueur

Ce règlement n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Noemie PINEAULT)

Certification de fonds :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif - Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-08

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif - Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.09

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1263711026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement - Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036

ATTENDU que le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 4 400 000 $ pour la protection des bâtiments dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2027-2036;

ATTENDU que le montant visé comprend trois (3) années couvertes au Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2027-2036, soit les années 2027, 2028 et 2029, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 14 octobre 2026, à 18h;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711026;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chap. C-19), le projet de " *Règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement* ";

DE DONNER un avis de motion pour le projet de " *Règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement* ". L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 11:48

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263711026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement - Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 4 400 000 $ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2027-2036 pour la réalisation du programme de protection de bâtiments de l'arrondissement. Le montant visé comprend trois (3) années couvertes au PDI qui a été adopté par le conseil d'arrondissement lors d'une séance spéciale qui s'est tenue le 14 octobre 2026, à 18h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0292 - 1243711022 - Adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 2 550 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement* - PDI 2025-2034. L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement;
CA22 16 0193 - 1223711016 - Adopter, sans changement, le *Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement* - PDI 2022-2023-2024;
CA21 16 0347 - 1213711018 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement d'Outremont;
CA20 16 0288 - 1203711008 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement d'Outremont;

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un *Règlement autorisant un emprunt de 4 400 0 00 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement* - PDI 2027-2036. L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 4 400 000 $ afin de permettre la réalisation de projets reliés à des bâtiments de l'arrondissement (Programme 66040).

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

L'emprunt vise les montants des trois années prévues au PDI 2027-2036 et se ventile comme suit :

- 2027 : 1 600 000 $
- 2028 : 1 400 000 $
- 2029 : 1 400 000 $

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 66040 - Programme de protection de bâtiment - PDI 2027-2036.

Dans ce règlement d'emprunt, il n'est pas prévu que la dépense fasse l'objet de subventions.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité de la Ville, ni les vulnérabilité climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public publié sur Montreal.ca suite à l'approbation du MAMH.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : 3 novembre 2026
- Adoption du règlement: 1er décembre 2026
- Avis public - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter : date à déterminer
- Procédure d'enregistrement : dates (3 jours) à déterminer
- Dossier addenda pour le dépôt du certificat d'enregistrement des PHV le cas échéant: février 2027
- Transmission des documents MAMH
- Approbation du MAMH requise suite à la procédure d'enregistrement
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement

Ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Noemie PINEAULT)

Certification de fonds :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif - Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-08

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif - Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.10

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1263711027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 444 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain - Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036

ATTENDU que le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 444 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2027-2036;

ATTENDU que le montant visé comprend trois (3) années couvertes au Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2027-2036, soit les années 2027, 2028 et 2029, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 14 octobre 2026, à 18 h;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711027;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chap. C-19), le projet de "*Règlement autorisant un emprunt de 444 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain* ";

DE DONNER un avis de motion pour le projet de "*Règlement autorisant un emprunt de 444 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain* ". L'objet de ce règlement vise à financer l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain sur le territoire de l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 11:47

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263711027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 444 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain - Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 444 000 $ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2027-2036 pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain. Le montant visé comprend trois (3) années couvertes par le Programme décennal d'immobilisations (PDI) qui a été adopté par le conseil d'arrondissement lors d'une séance spéciale qui s'est tenue le 14 octobre 2026, à 18h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0294 - 1243711024 - Adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 1 083 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain* - PDI 2025-2034. L'objet de ce règlement vise l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain;
CA21 16 0015 - 1206695035 - Adopter le règlement intitulé *Règlement autorisant un emprunt de 708 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain* - PDI 2021-2022-2023;
CA21 16 0347 -.1213711018 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement d'Outremont;
CA20 16 0288 - 1203711008 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement d'Outremont;

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un *Règlement autorisant un emprunt de 444 000 $ pour le Programme* d'acquisition et de remplacement d'équipements et de mobilier urbain - PDI 2027-2036. L'objet de ce règlement vise à financer l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

Adoption d'un règlement d'emprunt global de 444 000 $ afin de permettre l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain, tel que le prévoit le programme décennal d'immobilisations 2027-2036 de l'arrondissement d'Outremont (programme 68115).

Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 5 ans.

L'emprunt vise les montants des trois années prévues au PDI 2027-2036 et se ventile comme suit :

- 2027 : 148 000 $
- 2028 : 148 000 $
- 2029 : 148 000 $

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 68115 - Programme d'acquisition de petits équipements et de mobilier - PDI 2027-2036.

Dans ce règlement d'emprunt, il n'est pas prévu que la dépense fasse l'objet de subventions.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité de la Ville, ni les vulnérabilité climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public publié sur Montreal.ca suite à l'approbation du MAMH.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : 3 novembre 2026
- Adoption du règlement: 1er décembre 2026
- Avis public - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter : date à déterminer
- Procédure d'enregistrement : dates (3 jours) à déterminer
- Dossier addenda pour le dépôt du certificat d'enregistrement des PHV le cas échéant: février 2027
- Transmission des documents MAMH
- Approbation du MAMH requise suite à la procédure d'enregistrement
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement

Ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Noemie PINEAULT)

Certification de fonds :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif - Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-08

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif - Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.11

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1266737021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de novembre 2026 et mars 2027

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de novembre 2026 et mars 2027 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737021;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Festival OUF! Off Casteliers** » organisé par Casteliers ;
- Événement « **Défilé de Hachnasat Sefer Torah** » organisé par la congrégation Kehal Toldos Yakov Yosef.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 12:05

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1266737021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de novembre 2026 et mars 2027

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement d'Outremont peut autoriser la tenue d'un événement et la dérogation à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement pour les mois de novembre 2026 et mars 2027 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement concernant les parcs et les endroits publics (AO-1107 article 6 alinéa d, e, g et i);
- Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204 article 9);
- Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);
- Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637).
- Règlement relatif à la circulation et au stationnement (AO-1171)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 16 0232 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont au mois d'octobre 2026;

CA26 16 0202 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de septembre à décembre 2026;

CA26 16 0169 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de juillet à octobre 2026;

CA26 16 0141 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de juin à août 2026;

CA26 16 0079 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir

sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois d'avril au mois d'octobre 2026;

CA26 16 0042 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont les mois de mars et mai 2026;

CA26 16 0022 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de février au mois de novembre 2026;

CA26 16 0302 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de décembre 2025 au mois de mai 2026;

CA25 16 0213 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juillet à octobre 2025;

CA25 16 0148 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juin à octobre 2025;

DESCRIPTION

Les événements sont de natures diverses, communautaires, sociales, sportives, éducatives, multiculturelles, de collectes de fonds, civiques ou commémoratives. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour une partie des événements de l'année 2026 ainsi que 2027. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2026.

Nom de l'événement	Promoteur	Dates	Lieu	Description	Prêt de mat.	Partici-pation	Impact(s)
Parade Hachnasat Sefer Torah	Congrégation Kehal Toldos Yakov Yosef	Dimanche 8 novembre 2026	Avenue Durocher et Lajoie	Défilé communautaire à l'occasion de l'inauguration d'un nouveau rouleau de Torah. Les participants accompagneront le rouleau avec musique et danse jusqu'à la synagogue. Aucune prière ni cérémonie religieuse n'aura lieu sur la voie publique.	Non	250 personnes	Fermeture de l'avenue Lajoie et de l'avenue Durocher selon le trajet proposé pour la durée de la parade
				Le OUF! Festival, c'est le off du			

Festival OUF! off Casteliers	OUF!, Festival off Casteliers	Du lundi 1er au samedi 6 mars 2027	Parc et pavillon St-Viateur	célèbre Festival de Casteliers, un événement communautaire et rassembleur qui célèbre la liberté créative et l'audace des arts de la marionnette	Oui	200 personnes par jour	Réservation du pavillon St-Viateur sur plusieurs jours pour la durée de l'événement

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :
Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité de la Ville, ni les vulnérabilité climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « pièces jointes » du présent sommaire ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. Lors de fermetures de rues :

- des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;
- pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leurs événements.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication de l'ordonnance sur Montreal.ca - novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-08

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de vie

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 47.01

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1265753024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 258, avenue Willowdale

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement avec réserve, à la séance tenue le 9 septembre 2026, la demande d'approbation de PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (AO-530).

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 258, avenue Willowdale, la demande d'approbation de PIIA;

Avec la réserve suivante :

- Les fenêtres doivent reprendre intégralement les caractéristiques visuelles approuvées au permis C-40665, délivré en 2013, incluant notamment leurs dimensions, proportions, subdivisions, matériaux, couleurs et détails architecturaux.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 12:00

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265753024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 258, avenue Willowdale

CONTENU

CONTEXTE

Comme stipulé au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (AO-530), les travaux visés par cette demande sont assujettis à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un PIIA.

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 258, avenue Willowdale :

Le site

Le bâtiment est une habitation multifamiliale isolée construite en 1938, identifiée comme « Témoin architectural significatif » et située dans l'unité de paysage « 3.1 Willowdale ».

Le projet

Le projet vise à remplacer les 12 fenêtres situées aux quatre coins du bâtiment. Les nouvelles fenêtres seront en aluminium de type guillotine 50/50.

JUSTIFICATION

L'extrait suivant est tiré du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 septembre 2026 et concerne l'immeuble situé au 258, avenue Willowdale :

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été reçue pour le remplacement de fenêtres au 258, avenue Willowdale;
CONSIDÉRANT que le règlement AO-530 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) établit les objectifs et critères applicables à ce type de demande et que le comité a évalué la demande à la lumière de ceux-ci;
CONSIDÉRANT que le bâtiment est reconnu comme un témoin architectural significatif (TAS) et qu'il présente un intérêt architectural remarquable;
CONSIDÉRANT que la composante d'origine a été modifiée en 2013 par la délivrance d'un permis autorisant l'installation de fenêtres à guillotine 50/50 en aluminium avec barrotins horizontaux;
CONSIDÉRANT que la proposition actuelle vise à éliminer les barrotins horizontaux afin d'augmenter l'apport en lumière naturelle dans les unités d'habitation;
CONSIDÉRANT que l'horizontalité constitue une caractéristique essentielle de l'esthétique Streamline du bâtiment;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande d'approbation du PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Les fenêtres doivent reprendre intégralement les caractéristiques visuelles approuvées au permis C-40665, délivré en 2013, incluant notamment leurs dimensions, proportions, subdivisions, matériaux, couleurs et détails architecturaux.

Le tout, conformément au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (AO-530).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Sans objet

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité de la Ville, ni les vulnérabilité climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

· Relativement à l’immeuble situé au 258, avenue Willowdale, le projet a été présenté à la séance du Comité consultatif d’urbanisme du 9 septembre 2026;

Étape à réaliser :

· Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Victoria HENDERSON
architecte

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-17

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 47.02

2026/11/03
19:00

Dossier # : 1268358002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution pour l'immeuble situé au 945, 947, 949 et 949A, avenue Davaar relativement à une demande d'occupation permanente du domaine public, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)

ATTENDU que le conseil d'arrondissement peut autoriser une occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);
ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1268358002;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public relativement à l'immeuble situé au 945, 947, 949 et 949A, avenue Davaar, visant une partie d'un escalier occupant 0,26 m² sur le domaine public tel que décrit sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Martin Gascon, minute 12743, dossier 9206-2, datée du 19 avril 2016.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-10-29 11:59

Signataire : Jean-François MELOCHE

_____

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268358002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution pour l'immeuble situé au 945, 947, 949 et 949A, avenue Davaar relativement à une demande d'occupation permanente du domaine public, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée à l'arrondissement d'Outremont afin d'autoriser un empiètement existant d'une partie d'un escalier situé à la fois sur le domaine public et sur le domaine privé, dans la cour avant, du bâtiment situé au 945-947-949 et 949A, avenue Davaar.
Tel que stipulé à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public AO-48, une autorisation mentionnée à l'article 2 est accordée par résolution du conseil d'arrondissement pour une demande d'occupation permanente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

La demande vise à régulariser un empiètement sur le domaine public d'une partie d'un escalier existant devant le 945, 947, 949 et 949A, avenue Davaar. La superficie occupée sur le domaine public est de 0,26 m².

En vertu de l'article 60 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (AO-702), il sera perçu, pour une occupation périodique ou permanente du domaine public, un droit correspondant à 15 % de la valeur de la partie du domaine public occupée.

Valeur du terrain adjacent au rôle d'évaluation : 189 500,00 $
Superficie du terrain adjacent (m²) : 261,30 m²
Valeur unitaire du terrain au m² : 725,22 $/m²
Superficie de l'occupation prévue : 0,26 m²
Valeur du domaine public occupé : 188,56 $
15% de la valeur du domaine public occupé : 28,28 $

Section III – Occupation permanente ou périodique du domaine public.

61. Pour une occupation permanente, ce prix est payable comme suit :

1° pour l'exercice financier durant lequel l'occupation commence, en un seul versement visant tous les jours de cet exercice ;

2° le tarif pour l'occupation permanente du domaine public, pour un exercice financier postérieur à l'exercice financier au cours duquel l'occupation commence, est perçu suivant les modalités de perception de la taxe foncière prévue au règlement annuel sur les taxes adoptées par le conseil de la Ville de Montréal, eu égard notamment au nombre de versements, aux dates d'exigibilité et aux délais de paiement.

Le prix minimum à payer par exercice financier pour une occupation visée au présent article est de **116,00 $.**

JUSTIFICATION

Cette demande vise à régulariser un empiètement existant sur le domaine public présent depuis la construction de l'immeuble. Des travaux de remplacement des marches et contre-marches de l'escalier d'entrée, tel que l'existant sont prévus. L'implantation et l'empiètement de l'escalier sur le domaine public resteront inchangés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 60 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) AO-702, le coût de l'occupation s'élève à 28,28 $, ce qui équivaut à 15 % de la valeur de la section du domaine public occupée, mais en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs 2026 (AO-702) le prix minimum à payer pour une occupation permanente s'élève à **116.00 $**.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Sans objet

TEST CLIMAT

Sans objet.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes à réaliser :
- Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-14

Jean-François LEBRUN
Chef de Division - Urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa